

BUDGET PRINCIPAL

Le 26 décembre 2016, la compétence « collecte et traitements des déchets » était transférée à l'Agglomération Sud Pays-Basque. Le 1er janvier 2017, l'Agglomération Pays-Basque était créée.

Ces deux événements ont des conséquences pour la Ville d'HENDAYE, ses habitants et son budget.

Sur le plan budgétaire et financier, le principe d'un transfert de compétence doit être neutre dans la mesure où est transféré l'ensemble des charges et produits générés par l'exercice de cette compétence. Ainsi, dans le cadre du transfert de la compétence « déchets » la ville ne supportera plus les dépenses inhérentes à la collecte (dépenses courantes, charges de personnel) et n'encaissera plus les recettes nécessaires à l'équilibre de ce service dont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Celle-ci sera désormais déterminée et perçue par la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB).

Sur le plan fiscal, la création de la Communauté d'Agglomération Pays-Basque (CAPB) a nécessité une harmonisation fiscale sur l'ensemble du nouveau territoire. Le principe d'une triple neutralisation (pour les contribuables, pour les collectivités et pour la CAPB) a été souhaité par l'ensemble des élus. Dès lors, chaque commune a dû procéder à une révision de ses taux d'impôt.

Les principales opérations d'investissement sont :

- fin du réaménagement de l'école élémentaire de la ville,
- fin de la réhabilitation du centre social Denentzat
- début des travaux du Bd de la Mer, dont le dernier tronçon de la piste cyclable.

Le Conseil Municipal a ainsi réajusté les taux hendayais de la manière suivante :

TAUX AVANT FUSION (2016)	
Taxe d'Habitation	14,73%
Taxe foncière propriétés bâties	13,57%
Taxe foncière propriétés non bâties	34,55%

TAUX APRÈS FUSION (2017)	
Taxe d'Habitation	14,27%
Taxe foncière propriétés bâties	13,28%
Taxe foncière propriétés non bâties	31,88%

C'est sur la base des taux « après fusion » que le Conseil Municipal s'est prononcé pour une augmentation fiscale de 1% en 2017.

Le **budget primitif** 2017 de la Commune prévoit 19 366 890 € de dépenses réelles de fonctionnement et 11 258 770 € de dépenses réelles d'investissement.

Au total, les travaux de voirie et d'éclairage public représenteront 1 632 000 € et les travaux sur les bâtiments, 3 752 134 €. L'annuité prévisionnelle de la dette s'élève à 1 992 935 €.

BUDGETS ANNEXES

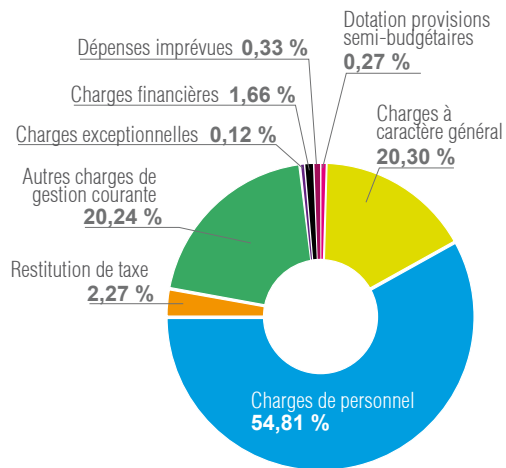
PORT DE PLAISANCE

D'un montant de 2 966 113 € dont 1 407 587 € affectés à la section d'exploitation et 1 558 526 € en section d'investissement.

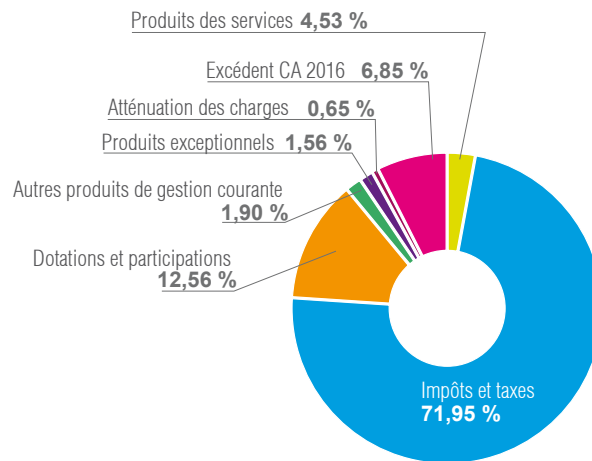
Les principales dépenses d'exploitation concernent le paiement des taxes foncières, des intérêts de la dette, le remboursement des avances faites par le budget principal lors de la création du port de plaisance (350 000 €) et les amortissements des installations à concurrence de 727 580 €.

Ces dépenses d'exploitation sont financées par l'affermage reversé par la SEM SLIH (900 000 €), les loyers perçus sur l'enceinte du port (50 000 €), la redevance passagers versée par le service des douanes, estimée à 50 000 € et le résultat reporté (204 842 €).

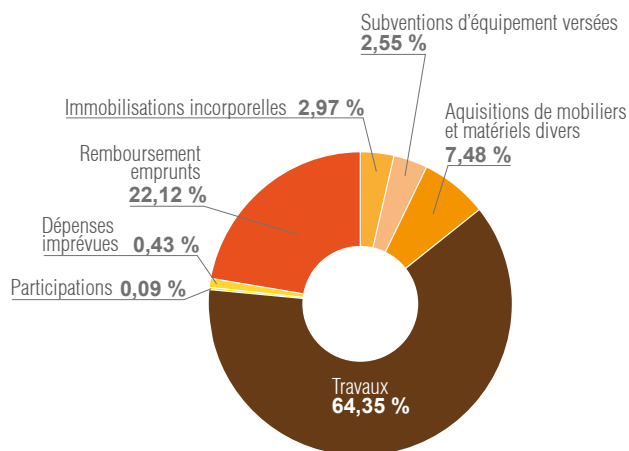
En investissement, le programme de remplacement et modernisation des pannes se poursuit avec une



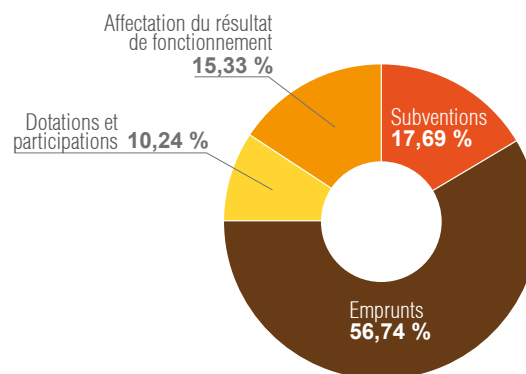
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



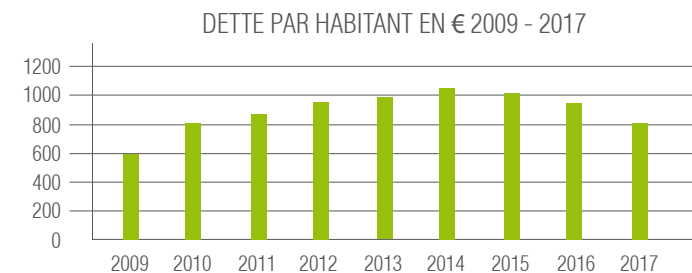
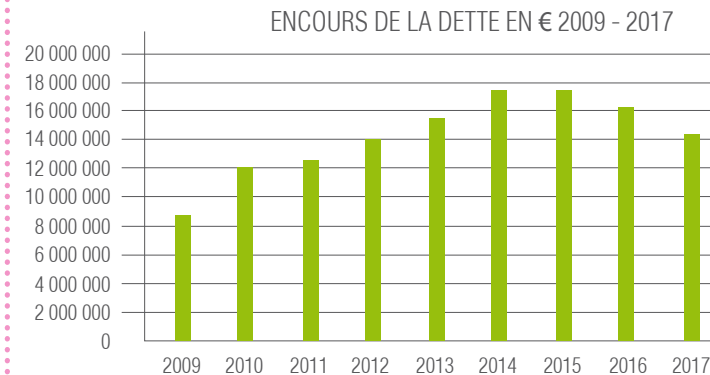
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



Aurrekontu nagusia

2017ko urtarrilaren lehenaz geroztik, Hendaia Euskal Hirigune Elkargoaren parte da (EHE-CAPB) eta hari eskualdatu diogu hondakinen gaineko eskumena. Hartara, zerbitzu horrek dituen **gastu guztiak** (besteak beste, langileen zama...) eta diru-sartze guztiak (besteak beste, etxeko hondakinak biltzearen zerga)

Euskal Elkargoak kudea eta hartuko ditu.

Beste aldetik, Euskal Elkargoa sortzeko, zergak bateratu behar izan dira lurralde berri osoan. Neutralizatze hirukoitz baten printzipioa (zergadunentzat, kolektibitateentzat eta Euskal Elkargoarentzat) nahi ukan dute hautetsi guztiak. Herri bakoitzak bere zerga mailak berrikusi behar ukan ditu eta goiko taulan duzue horien heineratzea.

dotation annuelle de 446 000 €. Le remplacement du chariot élévateur sera aussi effectif pour un montant de 297 000 €.

PORT DE PÊCHE

Équilibré à 1 600 547 €, les dépenses d'exploitation (668 841 €) concernent l'entretien de la zone technique (252 580 €), l'amortissement des installations (217 463 €) et l'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement (198 798 €). Les loyers perçus sur l'emprise pêche du port et le résultat d'exploitation reporté constituent les principales recettes d'exploitation.

D'importantes réparations sur l'élévateur de bateaux et la création d'une structure permettant aux entreprises de la zone d'effectuer certains travaux spécifiques en intérieur constituent, cette année, les principales dépenses d'investissement.